



Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques Comité Technique Local du 12 octobre 2022

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local (CTL) se réunit ce jour pour la dernière fois, puisque cette instance sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2023 en vertu de la loi 2019-826 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » pour être remplacée par le Comité Social d'Administration (CSA).

Solidaires Finances Publiques ne regrettera en rien ce CTL tant celui-ci ne consistait qu'en une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà prises, bien entendu au détriment des conditions de travail des agent(e)s et du développement de l'Administration des Finances Publiques.

Nous avons ainsi à maintes reprises dénoncé, voté défavorablement contre les suppressions d'emplois, de structures, de réduction de l'accueil du public, etc.

En pure perte puisque les positions des représentant(e)s du personnel, pourtant élu(e)s par 80 % des agent(e)s en 2018, n'étaient jamais suivies...

Mais peut-être s'agit-il tout bonnement d'une spécificité audoise et de la définition toute particulière du « dialogue social » de la DDFiP de l'Aude.

Ne donner aucune place à l'écoute des représentant(e)s du personnel, sans même parler de « négociation » (un gros mot !), semble faire office de viatique.

Prenons l'exemple du remplacement de fonctionnaires, agent(e)s des Finances Publiques, par des contractuel(le)s, que nous nommerons « grand remplacement ».

Ces dernier(e)s, sous-payé(e)s, sous-formé(e)s et précarisé(e)s n'ont, selon Solidaires Finances Publiques, aucune vocation à être recruté(e)s dans notre Administration : cela est dénoncé régulièrement au niveau national mais également local.

Or, lors du CTL du 28 juin, vous nous avez annoncé que, suite au mouvement de mutation à échéance du 1^{er} septembre 2022, 7 vacances étaient constatées dans le département en catégorie B, 10 en catégorie C.

Pour les pourvoir, la solution miracle a été.... les contractuel(le)s : 1 de niveau B et 4 C. Sans oublier les services civiques, soit des personnels exploités au détriment de recrutement d'agent(e)s des Finances Publiques, puisque 4 seront recrutés à compter du 17 octobre 2022 : cela pour une indemnité, nette s'il vous plaît, de 600,94€ par mois....

L'Administration semble nettement moins généreuse avec ses exécutant(e)s qu'avec les administrateurs des Finances Publiques surnuméraires de Direction...

Si l'on s'en tient stricto sensu aux informations données le 28 juin, ce sont donc 6 vacances en catégorie B et 6 également en C.



Or, le mouvement de première affectation des contrôleurs stagiaires est paru le 21 septembre et, surprise, aucune arrivée n'est constatée dans notre département...

Pourriez-vous nous expliquer par quelle mystérieuse alchimie, 6 postes vacants se sont transformés en moins de 3 mois en zéro affectation ?

Pourriez-vous également expliciter cette situation qui met de nombreux agent(e)s souhaitant rejoindre ce département, particulièrement pour des motifs familiaux, dans la détresse la plus totale ?

Agent(e)s pour certain(e)s ayant passé un concours exigeant tout en conciliant vie de famille et professionnelle.

Quel respect manifesté par la DDFiP de l'Aude pour ces personnels pourtant on ne peut plus méritants !

Quel intérêt de préparer des concours difficiles pour ensuite se retrouver affecté(e), loin de sa famille, de ses enfants, de son conjoint, etc. en payant des trajets à un coût exponentiel compte tenu de l'inflation des prix des carburants bien évidemment non compensée par une augmentation équivalente de nos traitements...

Solidaires Finances Publiques exige donc des explications adaptées à la mesure des injustices subies.

Autre exemple des entraves permanentes à la représentation des personnels dans le département de l'Aude, notamment celles et ceux élu(e)s Solidaires Finances Publiques, celui qui consiste à intimider et diffuser des « fausses informations ».

Nous faisons ainsi référence à la CAPL de recours en évaluation d'entretien professionnel qui s'est tenue le 19 septembre. Notre organisation ayant décidé de recourir à un expert pour défendre au mieux le dossier évoqué, il a été répondu par la DDFiP par mail du 14 septembre : « *la présentation d'un dossier de recours doit être effectuée par un élu et le président peut accepter, avec l'accord de l'ensemble des OS que l'expert complète/précise les éléments du dossier.* »

Bien entendu, rien n'est plus faux : un expert désigné selon les règles prévues par la CAPL peut (et doit) intervenir lorsqu'il l'estime nécessaire afin de préserver les droits des collègues ayant déposé un recours.

Il a fallu l'intervention au plus haut niveau de Solidaires Finances Publiques, en l'occurrence auprès du bureau « dialogue social, réglementation et valorisation », pour rétablir des règles de droit dans ce département et que, de ce fait, la DDFiP de l'Aude doive « manger son chapeau ».

Pareille situation est-elle acceptable ?

La DDFiP s'est-elle excusée de ce déplorable dysfonctionnement, qui lui est pourtant imputable en totalité ?

Bien évidemment, la réponse est négative pour ces deux interrogations.

Nous avons suffisamment dénoncé la suppression des CAPL de recours (au 1^{er} janvier 2023), comme celles de mutation pour exiger a minima que les prérogatives des représentant(e)s du personnel soient respectées dans les rares instances paritaires qui subsistent encore.

Mais plus que tout, il est temps que ces intimidations et ces prises à partie de nos représentant(e)s cessent !



Le dernier point de cette déclaration liminaire portera sur la réorganisation de la Direction départementale. En effet, par mail du 7 septembre envoyé aux seul(e)s cadres supérieur(e)s, il a été annoncé un nouvel organigramme de la DDFiP disponible sur Ulysse 11.

À la lecture de cet annuaire, nous constatons que la place et la photo du numéro 2 « directeur(ric) adjoint(e) », de même que ses tâches de chef du pôle « droit-comptes-risques » ont disparu : pourriez-vous nous confirmer que les fonctions occupées à ce titre préalablement au 1^{er} septembre 2022 ne le sont plus à ce jour ?

S'agissait-il en définitive d'un emploi fictif ?

Pour quelles raisons les agent(e)s du département n'ont-ils et elles pas été informé(e)s de cette évolution, somme toute majeure, survenue à la Direction départementale ?

De surcroît, en consultant l'annuaire ANAIS, nous constatons que la désormais ex-numéro 2 de la DDFiP de l'Aude est référencée comme suit : « administrateur des Finances Publiques – Centre des Finances Publiques – Cité administrative, Place Gaston Jourdanne – CS 80001 – 11833 CARCASSONNE CEDEX 9 ».

Par quel mystère une agente affectée par la Direction Générale, de surcroît sur un poste de « commandement » comme l'on dit aujourd'hui, dans l'Aude a-t-elle pu disparaître des radars audois ?

Nous rappelons au début de cette déclaration que les règles régissant les instances de « dialogue social » seront profondément modifiées (et dans un sens très défavorable aux agent(e)s) à la suite des prochaines élections professionnelles qui vont se dérouler au 1^{er} au 8 décembre.

Solidaires Finances Publiques persistera à dénoncer, combattre l'ensemble des mesures toxiques sur nos conditions de travail et revendiquera, dans ces nouvelles instances et ailleurs, le renforcement d'un service public des Finances réellement de proximité, au bénéfice de nos concitoyens, en particulier les plus défavorisés d'entre eux avec des agent(e)s des Finances Publiques formé(e)s, payé(e)s dignement et en nombre suffisant.